

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-056-2022-06

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique de l Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-21-00004 - ARRÊTÉ N°2022-89 modifiant le calendrier prévisionnel indicatif 2022 des appels à projets pour la création d établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence?? exclusive de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2022-06-21-00003 - Arrêté n°2022-51 portant composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne (6 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-21-00004

ARRÊTÉ N°2022-89 modifiant le calendrier prévisionnel indicatif 2022 des appels à projets pour la création d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'Agence régionale de santé lle-de-France





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2022-89

modifiant le calendrier prévisionnel indicatif 2022 des appels à projets pour la création d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU	Le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1-1,	
	L 040 0 . F040 4	

L. 313-3 et R313-4;

VU Le code de la santé publique ;

VU Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de

Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;

VU L'arrêté n°004/2022 fixant le calendrier prévisionnel indicatif 2022 des appels à projets pour la

création d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence

exclusive de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le calendrier prévisionnel indicatif 2022 des appels à projets que l'Agence régionale de santé lle-de-France envisage de lancer, pour satisfaire aux besoins constatés sur le territoire de la région lle-de-France en matière d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, dont l'autorisation relève de sa compétence exclusive en application de l'article R313-4 du code de l'action sociale et des familles, est arrêté comme suit :

	Etablissements et services pour personnes en difficultés spécifiques	Nombre de places/équipes	Zones géographique
1 ^{er} trimestre	Structure mixte LHSS/LAM spécifique et LAM généraliste (fait)	10 LHSS/25 LAM spécifiques 25 places de LAM généralistes	Paris
	ACT (en cours)	25 places	Val d'Oise
2ème trimestre	LHSS et ACT (en cours)	35 places LHSS, 25 LAM et 15 places ACT	Seine Saint-Denis
	LAM	2 structures de 25 places	Yvelines et Essonne

3ème trimestre	EMSP/LHSS mobile périnatalité	2 équipes mobiles	Yvelines, Val d'Oise et Seine-et-Marne
	ACT avec ACT HLM dédié tuberculose	1 structure avec places ACT et places ACT HLM	Supra-départemental
	LHSS	1 structure de 25 places	Seine-et-Marne
	ESSIP	4 structures de 20 places	Hauts-de-Seine, Essonne, Seine-et- Marne, Yvelines
4ème trimestre	LHSS	1 structure de 25 places	Val de Marne
	ACT Un chez-soi d'abord	1 GCSMS pour 55 places	Val d'Oise

ARTICLE 2

Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et de lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 3

Le Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 juin 2022

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

SIGNE

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-21-00003

Arrêté n°2022-51 portant composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE ARRÊTÉ N°2022/51

portant composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;
- **VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- **VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- **VU** l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique
- **VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- **VU** le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- **VU** le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;
- VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- **VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région IIe-de-France du 18 octobre 2016 ;
- **VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;
- **VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;
- VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

- VU l'arrêté n° 2022/45 du 14 juin 2022 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne
- VU la désignation du Docteur Jonathan YANA, suppléant au titre de la CPTS de St Maur Ouest Joinville
- VU la désignation de Madame Françoise FALLOUS, titulaire au titre de l'APF France Handicap Val-de-Marne et de Monsieur Pascal MARTIN, suppléant au titre de l'APF France Handicap Val-de-Marne
- VU la désignation de Monsieur Jean-Pierre BOBILLOT, titulaire au titre de l'UNAPEI Val-de-Marne et de Monsieur Bruno VELLA, suppléant au titre de l'UNAPEI Val-de-Marne

ARRÊTE

- **ARTICLE 1**er: La composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne est désormais fixée comme figurant en annexe.
- **ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.
- ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- **ARTICLE 4 :** La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 21 juin 2022

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France



Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

- 1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :
 - ⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas CHAMP (FHP)	Madame Galatée COSSET DESPLANQUES (FEHAP)
Madame Nathalie PEYNEGRE (FHF)	Madame Catherine VAUCONSANT (FHF)
Monsieur Denis DUCASSE (APHP)	Madame Sabrina LOPEZ (APHP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Renaud PEQUIGNOT (FHF)	Docteur Thierry COHEN (FHF)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Cindy CHEMAMA (FHF)	Madame Cecile DELPECH (FEHAP)
Madame Chainese RADJATI (SYNERPA)	Madame Floriane GUYON (SYNERPA)
Madame Caroline OSSARD (NEXEM)	Monsieur Hervé PIGALE (FHF)
Monsieur Frédéric CATHOU (URIOPSS IDF)	Madame Emilie LANCEREAU (URIOPSS IDF)
Monsieur Sandy GUIRLIN (UNA IDF)	

c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yves TALHOUARN (CRETEIL SOLIDARITE)	
Monsieur Samyr NASCIMENTO LIRA (GROUPE SOS SOLIDARITES)	
Madame Isabelle FERNANDEZ (FEDERATION ADDICTION)	Monsieur Philippe LANGUENOU (FEDERATION ADDICTION)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur André TARDIEU (URPS Médecins)	Docteur Daniel SCIMECA (URPS Médecins)
Docteur Eric WEINBERG (URPS Médecins)	Docteur Antoinette SPASSOVA (URPS Médecins)
Docteur Bernard ELGHOZI (URPS Médecins)	Docteur Frédéric THIBAULT (URPS Médecins)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric DOURIEZ (URPS Pharmaciens)	Madame Laurence PEREIRA
	(URPS Chirurgien-dentiste)
Monsieur Philippe LEVANNIER	Madame Sylviane LEWIK
(URPS Masseurs kinésithérapeutes)	(UPRS Orthophonistes)
Madame Bernadette HERAULT (URPS IDE)	Madame Véronique DISSAT
	(URPS Orthoptistes)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Marianne PETIT (FNCS)	Madame Céline VAN BUTSEL (FNCS)

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques Claude CITTEE (FEMASIF)	

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Matthieu ZUBA (DAC 94 Ouest)	Madame Hélène MARTINEAU (DAC 94 Est)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Thierry GUEROUT (CPTS Champigny-sur-Marne)	Docteur Jonathan YANA (CPTS St Maur- Ouest Joinville)

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Madame Nadine HAAS (FNEHAD)	Madame Claire BACOT (FNEHAD)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick THERON (CROM IDF)	Docteur Eric GIBERT (CROM IDF)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Michèle DE PREAUDET (AFTC IDF)	
Monsieur Patrice CHAUVEL (UFC QUE CHOISIR)	
Monsieur Claude COTTET (CLCV)	Monsieur Christian FORCIOLI (CLCV)
Monsieur Denis EYMARD (UNAFAM)	
Madame Odile HOURCADE (FRANCE ALZHEIMER 94)	Madame Annick BOULY DE LESDAIN (FRANCE ALZHEIMER 94)

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise FALLOUS	Monsieur Pascal MARTIN
(APF-France handicap Val-de-Marne)	(APF-France handicap Val-de-Marne)
Monsieur Jean-Pierre BOBILLOT	M. Bruno VELLAT
(UNAPEI Val-de-Marne)	(UNAPEI Val-de-Marne)

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean AMAR (FSU)	Monsieur Joël CHENET (FRG-FP)
Madame Christine VISCONTI (UFR)	Monsieur Claude GASCARD (UNRPA)

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Christel ROYER	Monsieur Olivier DOSNE
(Conseil régional IDF)	(Conseil régional IDF)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Geneviève CARPE	Madame Mélanie NOWAK
(Conseil départemental du Val-de-Marne)	(Conseil départemental du Val-de-Marne)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Isabelle BURESI (PMI)	Docteur Alexandra MOUTEREAU (PMI)

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle VILATA (AMF)	Monsieur Régis CHARBONNIER (AMF)
Monsieur Jacques LABESCAT (AMF)	Madame Aïcha GASSET (AMF)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine LAQUIEZE (Préfecture 94)	Madame Faouzia FEKIRI (Préfecture 94)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Jacqueline POLIZZI (CAF 94)	Madame Ariane LE DORE-GOODWIN (CNAVTS)
Monsieur Frantz LEOCADIE (CPAM 94)	Docteur Anne PARIENTE (DRSM Ile-de-France)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires	
Médecin Général Inspecteur Vincent DUVERGER (Médecin Chef HIA BEGIN)	
Docteur Pascal CACOT (Association Vivre)	

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.